

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/003

Séance du 26 janvier 2024

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-quatre
le 26 janvier

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Présents : 14

Date de la convocation : 19 janvier 2024

Votants : 14

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Jean-Pierre HENICKE, Emilie
JACQUIER, Marie-Claude JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-
Marie OGER, Cléo MOIROUD, Chantal LOMETTI.

ABSENT EXCUSE : Monsieur Christian SOUILLET DESERT

OBJET :

Demande de subvention au
conseil départemental pour
le projet « travaux
rénovation de l'école »

Le conseil départemental, dans le cadre des dotations territoriales, subventionne les
collectivités territoriales à hauteur de 40 % du montant de leurs travaux dans certains
domaines. La construction ou la rénovation de groupe scolaire en font partie.

A cet effet, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de déposer
un dossier pour les travaux de rénovation de l'école maternelle.

Le montant des dépenses subventionnables pour ce projet de réhabilitation de l'école
s'élève à 12 230,00 € HT de menuiseries, 8 850 € HT de travaux électriques et
18 728,00 € HT de chaudière (sachant que celle-ci alimente en chauffage, les écoles
maternelle et élémentaire, la crèche et le centre de loisirs) soit un total de travaux de
39 538,00 € HT avec une subvention sollicitée d'un montant de 15 815,00 €.

Le plan de financement du projet pourrait se présenter ainsi :

Financement	Montant HT subvention	Date de la demande	Date d'obtention
DETR	15 815,00	26/01/2024	
Département	15 815,00	26/01/2024	
Sous total subventions	31 630,00		
Autofinancement	7 908,00		
TOTAL	39 538,00		

29 JAN. 2024
SOUSSIGNÉ
DE LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander une subvention au conseil départemental d'un montant de 15 815,00 €
pour l'opération de rénovation de l'école,
- de valider le plan de financement présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente
délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie le 27 janvier 2024
Le Maire, Aurélien BLANC.

